

## Cahier des charges

# Chef de l'Etat-Major

est subordonné au représentant du Comité directeur de l'ACCM (Association des communes de Crans- Montana)

### Tâches permanentes

gère l'administration de l'EM et s'assure que tous les postes soient repourvus

met sur pied l'EM lorsque le représentant de l'ACCM, respectivement les autorités communales ne sont plus en mesure de prendre cette décision

conseille l'autorité intercommunale en matière de mesures préventives servant à maîtriser les catastrophes

établit les documents de base pour l'appréciation de la situation et pour la prise de décision

contrôle périodiquement la documentation de conduite et assure sa mise à jour

est responsable de l'instruction de l'EM (en collaboration avec l'Etat du Valais et l'Office cantonal de la protection de la population)

propose à l'autorité intercommunale la nomination des membres de l'EM

collabore à l'établissement du budget

### Tâches lors de l'engagement

dirige l'EM et conduit les rapports

organise en détail l'EM et attribue les missions dans le cadre des compétences par délégation

établit les directives, dispositions et demandes, de sa propre initiative ou sur ordre du représentant du Comité directeur de l'ACCM

fixe les priorités pour l'exécution de mesures à prendre

ordonne l'exécution des mesures d'urgence dans le domaine de ses attributions

planifie les délais pour l'établissement et la transmission de directives, de dispositions, d'ordres, etc.

procède à la donnée d'ordre aux subordonnés

travaille en faveur de l'EM